

LE MOT DU MAIRE

Les comptes administratifs de la commune et de l'eau et assainissement ont été approuvés et votés par le conseil municipal le 25 février 2021. Ils vous ont été présentés sur notre bulletin de mars 2021.

Les budgets primitifs 2021 ont été approuvés lors de la séance du conseil municipal du 13 avril 2021.

Compte-tenu de la situation économique actuelle, les élus ont décidé cette année encore de n'augmenter ni les taxes locales ni les tarifs de l'eau.

Le budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) quant à lui a été voté le 22 avril 2021.

Vous allez découvrir ces documents dans les pages suivantes.

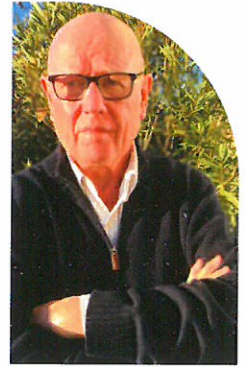
Ce sont des budgets maîtrisés afin de permettre à la commune de réduire sa dette et de retrouver une capacité d'autofinancement plus avantageuse.

Ces documents sont souvent difficiles à comprendre, aussi Martine Carrier, adjointe aux finances, s'est attachée à vous les expliquer sous forme de tableaux et de commentaires.

Permettez-moi de profiter de ce petit mot pour revenir sur l'aire de covoiturage située au rond-point de la piscine. Initié pendant la mandature précédente, cet aménagement est opérationnel depuis le 29 avril 2021. Réalisé en grande partie par nos employés municipaux afin d'en limiter le coût (56 034€ HT), cet ouvrage est une réussite sur le plan fonctionnel bien entendu, mais aussi sur le plan paysager.

Merci à eux ainsi qu'aux entreprises qui ont participé aux travaux et au Département qui les a subventionnés à hauteur de 16 410€.

A bientôt



Jean-Pierre LAPORTIE

Maire de Lablachère

Retrouvez toutes nos informations sur notre site www.lablachere.fr
et sur la page Facebook, Mairie de Lablachère 07230

Le budget de la collectivité prévoit les dépenses et les recettes de l'année pour permettre la mise en œuvre des politiques décidées par la municipalité.

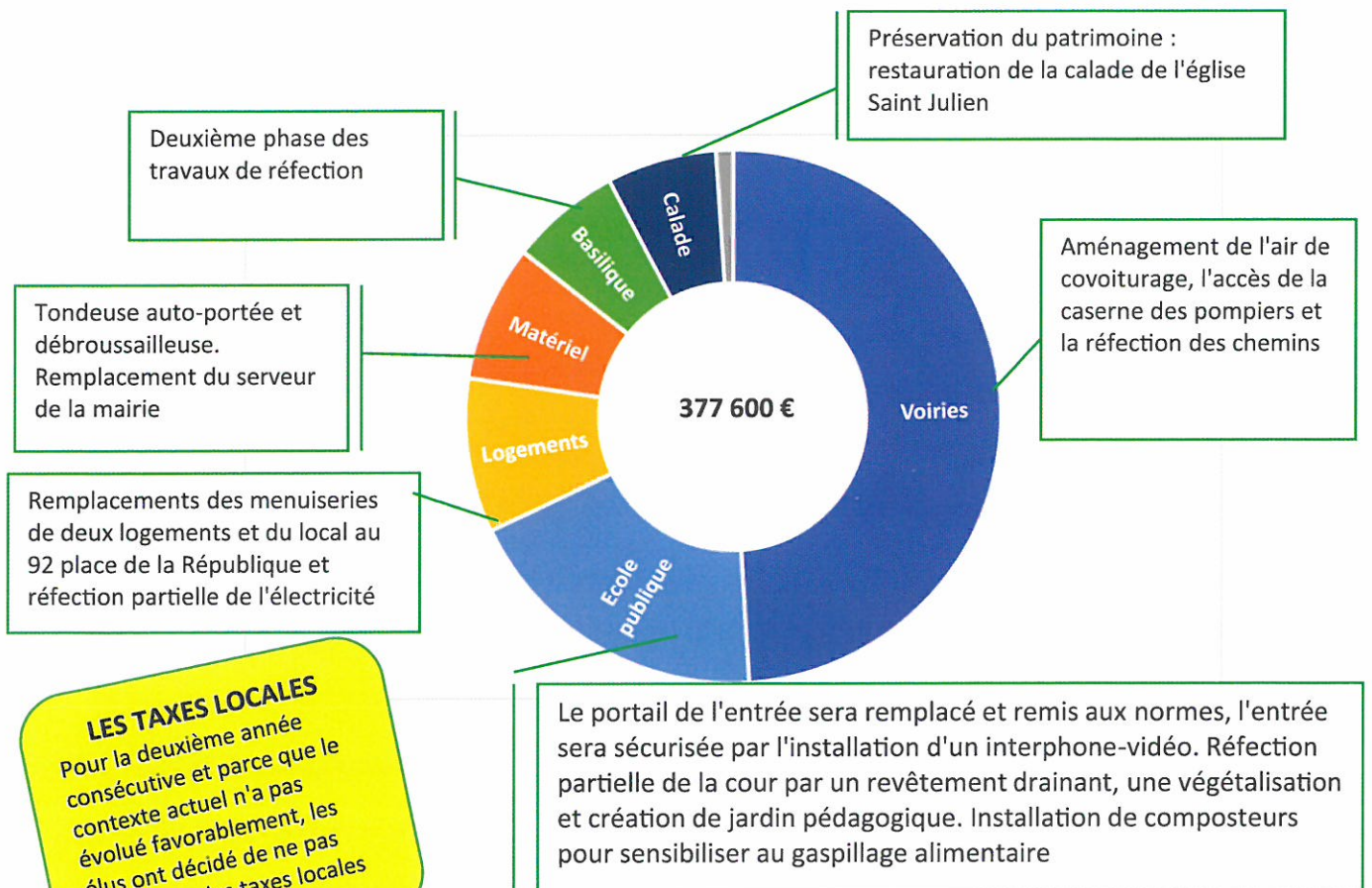
le budget a été approuvé par le conseil municipal lors de sa séance du 13 avril 2021

Dépenses de Fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général	384 751,00	Produits des services	198 100,00
Charges de personnel	620 084,00	Impôts et taxes	628 071,00
Autres charges de gestion courante	203 099,00	Dotations, subventions	471 047,00
Charges financières	46 480,00	Autres produits de gestion courante	82 000,00
Charges exceptionnelles	29 100,00	Atténuation de charges	15 000,00
Dotation, provision	3 647,00	Excédent de fonct° reporté de 2020	491 948,00
Dépenses imprévues	10 000,00		
Virement à l'investissement	589 005,00		
Total	1 886 166,00	Total	1 886 166,00

Les dépenses de fonctionnement prévues au budget 2021 : 1 297 160€ contre 1 413 316€ du budget de fonctionnement 2020 soit - 8,22%
 La maîtrise des dépenses de fonctionnement permet de dégager un important excédent pour la réalisation des projets d'investissements et le remboursement de l'annuité du capital des emprunts sans avoir recours à l'emprunt bancaire.

Dépenses d'investissements	Recettes d'investissements
1 174 564 €	1 174 564 €
Les charges financières de l'investissement s'élèvent à 796 964€ : - dont le remboursement de l'annuité du capital des emprunts de 770 100€ participation de 22 864€ à la construction de la nouvelle caserne des pompiers. titres participation transition énergétique : 2 000€ Dépôt et cautionnement : 2 000€ Les projets d'investissements : 377 600€ dont détail ci-dessous.	Les subventions attendues : 139 097€ L'excédent d'investissement 2020 : 95 135€ Virement de l'excédent du fonctionnement : 589 005€ Produit des cessions d'immobilisation : 260 000€ - vente des terrains de la ZA du Serre de Varlet à la CdC dans l'intérêt communautaire Taxes d'aménagement : 35 645€ Remboursement du FCTVA : 55 682€

DES PROJETS D' INVESTISSEMENTS MAITRISES



LES TAXES LOCALES

Pour la deuxième année consécutive et parce que le contexte actuel n'a pas évolué favorablement, les élus ont décidé de ne pas augmenter les taxes locales



BUDGET 2021 de l'eau et de l'assainissement

Depuis 1936, la commune gère de la production à la facturation la distribution de l'eau
le budget de l'eau et de l'assainissement a été approuvé par le conseil municipal
lors de la séance du 13 avril 2021

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général	429 200,00	Ventes de produits	512 800,00
Autres charges de gestion courante	8 500,00	Subvention d'exploitation	3 000,00
Charges financières	25 212,76	Excédent de fonct° reporté de 2020	806 343,20
Charges exceptionnelles	11 000,00	Production immobilisée	60 000,00
Provision charges d'exploitation	60 047,00	Dotations amort des subv. d'investi.	70 801,00
Dépenses imprévues	25 000,00		
virement à l'investissement	675 568,15		
Dotations aux amortissements	218 416,29		
	1 452 944,20		1 452 944,20

Dépenses d'investissements		Recettes d'investissements	
Opérations, travaux, acquisitions de matériel	1 342 785,78	Subventions attendues	177 550,00
Charges financières	61 353,03	Remboursement du FCTVA	27 500,00
Opération d'ordre, travaux de régie	60 000,00	Virement de la section de fonctionnement	675 568,15
Amortissements	70 801,00	Excédent d'investissement reporté	435 905,37
		Amortissements	218 416,29
	1 534 939,81		1 534 939,81

DES PROJETS D' INVESTISSEMENTS IMPORTANTS

L'arasement du barrage de l'Alune est une demande des services de l'état afin de restaurer la continuité écologique de l'Alune
Ces travaux sont subventionnés à 80%

Remplacement des canalisations au chemin de l'Estrade et sur un tronçon de la Route de Planzolles (quartier Modène)
Subventions attendues de l'Agence de l'Eau de l'Etat et du Département.

Fournitures et pose de compteurs sectoriels afin d'améliorer les données de la télégestion de l'eau.

Hydrants (bornes d'incendie) : un inventaire est actuellement en cours sur la commune afin d'identifier les bornes à remplacer.

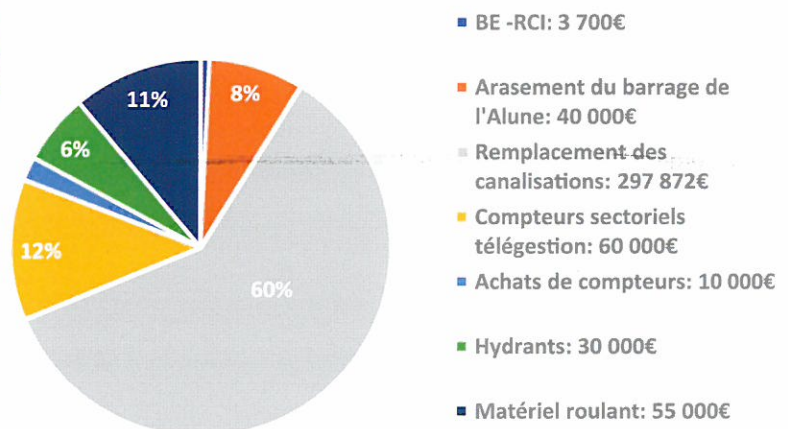
Achat d'une minipelle pour la réalisation des travaux d'eaux et d'assainissement en régie est nécessaire au vu du coût de la location.

Par solidarité envers celles et ceux qui souffrent de la crise économique actuelle, les élus ont choisi de ne pas augmenter les tarifs de l'eau

Service de l'assainissement



Service de l'eau



Réalisation de au hameau de Bériasson d' une station d'épuration à plantes de roseaux, dans ce secteur les eaux usées collectées sont déversées dans le ruisseau le Bourdary

Subventionnée par l'Agence de l'Eau et du Département

Remplacement de l'assainissement d'un bâtiment communal qui n'est plus aux normes

Réalisation de l'assainissement suite aux futures constructions de logements par ADIS sur la route de Payzac

De façon générale, le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social sur le territoire communal.

La mission du CCAS est axée en priorité vers la mise en œuvre d'actions d'animation et de solidarité à destination des séniors et de nos jeunes domiciliés sur le territoire communal, mais aussi à destination des administrés témoignant de difficultés particulières.

Le compte administratif présente les comptes du CCAS et permet d'effectuer le bilan financier de l'année. Il a été adopté dans son ensemble par le conseil d'administration en sa séance du 22 avril 2021.

Le compte administratif est l'acte comptable de l'exécution du budget. Il permet en effet de faire le relevé des réalisations de dépenses et de recettes au cours de l'exercice écoulé exécuté par l'ordonnateur, le Président du CCAS.

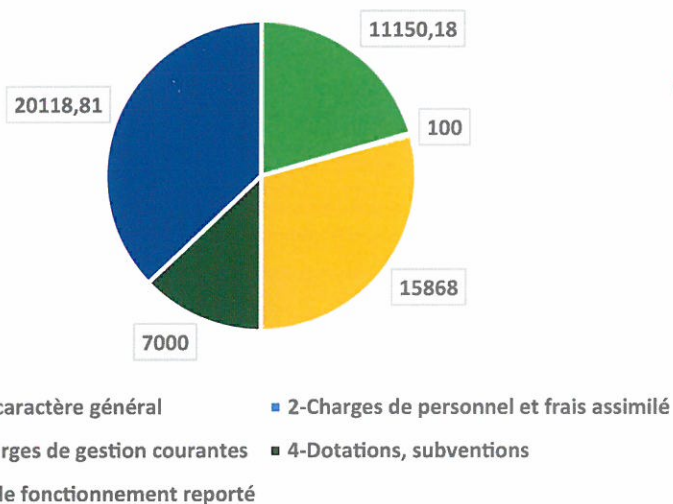
Il est conforme au compte de gestion tenu par le comptable dépendant de la Direction des Finances Publiques.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 du CCAS			
Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractères général	7 197,01 €	Dotations, subventions	15 000,00 €
Charges de personnel et frais assimilé	80,00 €	Produit exceptionnel	100,00 €
Autres charges de gestion courantes	1 108,40 €	Excédent de fonctionnement reporté	13 404,22 €
Total des dépenses	8 385,41 €	Total des recettes	28 504,22 €
Solde excédentaire	20 118,81 €		

Les dépenses 2020: - Achat d'un ordinateur : 1 303,90€ - Location de jeux de bois - Colis de Noël : 5 813,11€
 Concours divers : 125€- Aides aux familles pour la restauration scolaire de l'école privée : 1 108€
A noter qu'il manque sur ce budget l'aide aux familles pour la restauration scolaire de l'école publique d'un montant de 2 090€. Cette somme sera réglée sur l'exercice 2021.

BUDGET 2021 du CCAS

Ce budget n'a qu'une section de fonctionnement qui s'équilibre à 27 118,81€



Les jeunes n'ont pas été oubliés. Le CCAS a tenu cette année à venir en aide aux futurs collégiens, à ceux qui entrent dans le monde du travail et aux familles démunies afin de leur permettre de partir en vacances.



Projets :

- * Repas des Sages destinés aux habitants de Lablachère de plus de 65 ans
- * Colis de Noël : composés essentiellement de produits locaux



Projets :

- * SACEM pour le repas des Sages
- * Aide aux familles pour la restauration scolaire
- * Aide pour l'achat d'un ordinateur pour les élèves entrant au collège
- * Aide au permis de conduire en complément du Pôle-Emploi
- * Participation à l'association Beaume-Drobie Entraide
- * Aide aux familles Lablachéroises à partir en vacances. Cette aide passera par le CDAFAL (Comité Départemental des Associations Familiales Laïques)